

## Commission de droit comptable

12 juillet 2010

Présidée par  
Jérôme DUMONT



# Ordre du jour - CDC du 12 juillet 2010

## *Gouvernance financière*

- > Comité d'audit - Conclusions du groupe de travail de l'AMF
- > Réformes financières en cours dans le monde bancaire
- > Evolutions réglementaires bancaires - règles prudentielles
- > Réforme du cadre de référence des missions de l'EC

## *Actualité des normes comptables*

- > Projet de plan stratégique de l'ANC
- > Actualité sur les règles comptables françaises
- > Simplification des obligations comptables des PME
- > Enquête Grant-Thornton sur l'audience d'IFRS-PME en Europe
- > Nouvelle conception du résultat en IFRS
- > Actualité internationale

## Comité d'audit - conclusions du groupe de travail de l'AMF

*Etienne CUNIN*

*Direction des Affaires Comptables - AMF*

## Impact des réformes financières en cours dans le monde bancaire

*Olivier MOTTE*

*Responsable des affaires publiques - Crédit  
Agricole - Corporate & Investment Bank*

## Evolutions réglementaires bancaires - Règles prudentielles

*Nicolas FLEURET*  
*Département Risques - Deloitte*

## Réforme du cadre de référence des missions de l'Expert-comptable

*Joëlle LASRY*

*Présidente - Commission des normes  
professionnelles (missions comptables) CSOEC  
et Guy ZERAH*

# Actualité des normes comptables

Projet de plan stratégique de l'ANC

*Eric PREISS*

*Directeur général de l'ANC*

# Actualité des normes comptables

Actualité - Règles comptables françaises

*Géraldine VIAU - LARDENNOIS*  
*Adjointe au directeur de l'ANC*

# Actualité comptable nationale

- > Avis de l'ANC sur projets d'arrêté - conformité de logiciels de comptabilité
- > Règlement n° 2010-01 (en cours d'homologation) sur les modalités de première application du règlement CRC n° 99-02 lors du transfert d'Euronext vers Alternext
- > Actualisation du règlement CRC n° 99-02 (comptes consolidés)
- > Questions ponctuelles sur les actifs
- > Impôts et taxes
- > Information en annexe - transactions avec les parties liées et opérations hors bilan
- > Opérations sur le capital
- > Instruments financiers

# Avis publiés par l'ANC sur projets d'arrêté - conformité de logiciels de comptabilité

- > Avis n° 2010-03 du 18 juin 2010 - logiciels de comptabilité des offices d'huissiers en justice
- > Avis n° 2010-04 du 18 juin 2010 - logiciels de comptabilité des offices de notaires
  - > Rappel de l'obligation de respecter l'article 420-3 du PCG
    - > « chaque écriture s'appuie sur une pièce justificative datée, établie sur papier ou sur un support assurant la fiabilité, la conservation et la restitution en clair de son contenu dans le délai requis »

# Règlement de l'ANC n° 2010-01 - Transfert des PME d'Euronext vers Alternext

Règlement n° 2010-01 (en cours d'homologation) sur les modalités de première application du règlement CRC n° 99-02 lors du transfert d'Euronext pour Alternext

## Rappel

- > Loi n° 2009-1255 du 19/10/2009 tendant à favoriser l'accès au crédit des PME et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers
  - > Autorise le transfert des instruments financiers d'une société cotée sur Euronext vers Alternext
- > Sociétés concernées (communiqué AMF du 16/11/2009)
  - > Capitalisation boursière < 1 milliard d'euros
    - > Décision de l'AG au moins 2 mois avant le transfert pour statuer sur le projet de transfert
    - > Information du public par l'émetteur au moins 2 mois avant la date prévue du transfert
    - > Information du public suivant la décision de l'AG de la mise en œuvre effective du transfert
- > Alternext n'étant pas un marché réglementé, l'utilisation des IFRS n'est plus obligatoire
  - > Possibilité d'appliquer le règlement CRC n° 99-02 ou
  - > D'opter pour les IFRS
- > L'ANC a été saisie pour préciser les modalités d'élaboration des comptes consolidés suite au changement de référentiel (application du CRC n° 99-02)

# Règlement de l'ANC n° 2010-01 - Transfert des PME d'Euronext vers Alternext

- > Modalités de première application du CRC n° 99-02 suite au changement de référentiel
  - > Champ d'application limité au transfert d'une société cotée d'Euronext vers Alternext
  - > Première application du CRC n° 99-02 est rétrospective
  - > L'exercice comparatif N-1 est retraité de façon rétrospective
  - > L'exercice N-1 publié en IFRS peut être présenté en comparatif ou dans l'annexe (en sus du N-1 retraité)
  - > Informations obligatoires à fournir dans l'annexe
    - > Nature des changements et impacts significatifs
    - > Etat de passage entre le bilan et le compte de résultat consolidés en N-1 établis en IFRS et ceux établis selon le CRC 99-02
    - > Etat de rapprochement N-1 selon IFRS et selon CRC 99-02 (capitaux propres et résultat)

# Transfert des PME d'Euronext vers Alternext

- > Recommandation de l'ANC relative à l'application du règlement n° 2010-01
  - > Application des méthodes préférentielles prévues au CRC n° 99-02 et au CRC n° 2004-06 (règlement sur les actifs)
  - > Publicité et date d'application du CRC n° 99-02
    - > Publicité dès que la décision est prise suivant les modalités applicables dans le cadre de la régulation des marchés
    - > Application de ce changement de référentiel aux comptes de l'exercice suivant celui au cours duquel a été prise

# Actualisation du règlement CRC n° 99-02

- > Dernières modifications majeures en 2005
  - > Adaptation en fonction des évolutions d'IFRS 3 « regroupements d'entreprises »
  - > Mise en cohérence avec les règlements sur les passifs, actifs et fusions
  - > Maintien des méthodes dites « préférentielles »
    - > Principes fixés par le Code de commerce (ex.: retraites, écarts de conversion)
- > Contexte actuel
  - > IFRS 3 et IAS 27 ont été révisées et créent de nouvelles divergences avec le 99-02
  - > IFRS PME peut être source d'inspiration utile pour les réflexions sur l'évolution du 99-02

# Actualisation du règlement CRC n° 99-02

- > Axes de réflexion
  - > Identifier les besoins des utilisateurs et des préparateurs des comptes selon 99-02
  - > Analyser les innovations de la normalisation comptable internationale et identifier celles qui seraient souhaitables
    - > selon besoins identifiés
    - > selon fondements du référentiel français
  - > Faire un état des lieux de ce qui devrait être supprimé, actualisé, précisé ou réécrit

# Questions ponctuelles sur les actifs

- > Charges constatées d'avance (CCA)
  - > Problématique de cohérence de traitement
    - > Définition « extensive » des CCA utilisées en pratique (retour des charges différées?)
    - > Option comptable implicite (charge ou actif)
  - > Distorsion entre les normes françaises et les IFRS (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009)
    - > Exemple: dépenses de conception d'une campagne publicitaire non lancée à la clôture de l'exercice, échantillons de produits, catalogues
    - > Article 211-1-5 du règlement n° 99-03 « les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement »
    - > Paragraphe 69 d'IAS 38 - exemples de dépenses comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues: les dépenses de publicité et de promotion (y compris catalogues de commande par correspondance)
  - > Distorsion entre la règle comptable et la règle fiscale
    - > Selon la DLF : en application de l'article 39-1° du CGI, les charges comptabilisées en charges constatées d'avance (dans sa notion extensive) sont considérées comme des charges immédiatement déductibles - report de déduction non admis fiscalement

# Questions ponctuelles sur les actifs

- > Comptabilisation des actifs acquis pour un prix facial notablement inférieur à leur valeur réelle
  - > Faut-il comptabiliser ces actifs pour le prix facial stipulé dans l'acte ou bien pour leur valeur réelle?
  - > Exemples
    - > reprise d'entreprises en difficulté
    - > terrain ou immobilisation acquis à un prix symbolique auprès d'entités publiques
      - > Réduction de prix = Subvention d'investissement ou rabais?
      - > Problématique de la définition d'une subvention
- > Traitement des frais d'étude « développement durable » (non traité à ce stade)
  - > Peuvent-ils constituer des frais de développement?

# Comptabilisation des impôts, taxes et versements assimilés

- > Saisine de la CNCC relative au traitement comptable de la contribution sociale de solidarité (ex-ORGANIC) et de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (ex-taxe sur les grandes surfaces)
  - > fait générateur ⇨ existence de la société au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition?
  - > base de calcul ⇨ chiffre d'affaires de l'année civile précédente
  - > actuellement retraitements extracomptables (décalage d'un an pour déduction fiscale)
- > Questions posées
  - > Est-ce un passif pour l'entité?
  - > Quel est le fait générateur de ce passif?
  - > Une écriture de régularisation est-elle nécessaire en cas d'exercice décalé par rapport à l'année civile?

# Comptabilisation des impôts, taxes et versements assimilés

- > Traitement comptable du crédit d'impôt pour dépenses de recherche (CIR)
  - > Aucune disposition comptable dans le PCG
  - > Disposition fiscale (DB 4 A 413 §13) - créance au débit du compte 444 « Etat - impôt sur les bénéfices » par le crédit du compte 699 « Produits - CIR »
  - > Comment le CIR doit-il être comptabilisé?
    - > subdivision du compte 699 « Produits - CIR »?
    - > subvention d'exploitation compte tenu du niveau de déduction des charges éligibles au CIR?
    - > subvention d'investissement pour les dépenses de R&D ayant été activées et éligibles au CIR?
- > En cas d'exercice social différent de l'année civile
  - > Imputation du CIR sur l'impôt dû au titre de l'exercice clos au cours de l'année civile suivant celle de l'engagement des dépenses

# Comptabilisation des impôts, taxes et versements assimilés

- > Traitement de la taxe professionnelle
  - > En IFRS - Communiqué de l'ANC 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les normes IFRS
    - > La composante « contribution foncière des entreprises (CFE) » présentant des caractéristiques similaires à la TP devrait suivre le même traitement, soit généralement comptabilisée en charge opérationnelle
    - > La composante « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) »
      - > Par manque de précision d'IAS 12, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation ⇒ charge opérationnelle ou impôt sur le résultat
  - > Dans les comptes sociaux et consolidés
    - > Doit-on harmoniser le traitement comptable entre les comptes sociaux et les comptes consolidés en IFRS?
    - > Doit-on avoir pour les comptes consolidés en règles françaises la même approche que celle prise dans le Communiqué de l'ANC?

# Nouvelle information exigée en annexe

- > Transactions entre parties liées et opérations non inscrites au bilan (décret 2009-267)
  - > Transposition de la directive n° 2006/46/CE du 14 juin 2006
    - > Plan d'action de la CE visant à moderniser le droit des sociétés et à renforcer le gouvernement d'entreprise
      - > Recherche d'une meilleure transparence des sociétés sur leurs transactions avec des parties liées et les opérations hors bilan
  - > Concerne l'annexe des comptes individuels et des comptes consolidés
- > Date d'application : exercices ouverts à compter du 12 mars 2009

# Information dans l'annexe - Transactions entre parties liées

- > Entreprises liées - dispositions actuelles
  - > Immobilisations financières, créances, dettes, charges et produits financiers relatifs aux entreprises liées (société mère et filiales) - R 123-197-6°
- > Transactions entre parties liées - dispositions additionnelles
  - > Liste des transactions significatives et non conclues aux conditions normales de marché (R 123-198-11° et R 233-14-19°)
- > Sociétés concernées
  - > Sociétés commerciales (selon certaines dispositions - voir ci-après)
  - > Etablissements financiers
  - > Sociétés d'assurance

# Information dans l'annexe - Transactions entre parties liées

## > Champ d'application

- > Pour les personnes morales autres que les SA qui adoptent une présentation simplifiée de leurs comptes annuels
  - > Pas d'obligations additionnelles aux dispositions actuelles (ci-dessus)
- > Pour les SA (comprendraient les SAS) ayant adopté une présentation simplifiée de leurs comptes annuels (art. R.123-197-1)
  - > Uniquement les transactions entre la société et ses principaux actionnaires, les membres des organes d'administration et de surveillance
- > Pour les personnes morales ne pouvant adopter une présentation simplifiée (art. 123-198-11°)
  - > Toutes les parties liées telles que définies par IAS 24 - article R.123-199-1
  - > Informations non requises pour les transactions effectuées par la société avec ses filiales détenues en totalité ou entre ces dites filiales

# Information dans l'annexe - Transactions entre parties liées

- > Notions de "transaction" et "partie liée" : cf. IAS 24 (§ 9 - définitions)
  - > *Transactions entre parties liées*: « transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non »
  - > *Partie liée*: partie contrôlée ou qui contrôle directement ou indirectement l'entité, exerce une influence notable ou le contrôle conjoint sur l'entité, entreprise associée à l'entité, coentreprise, fait partie des principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère, membre proche de la famille des dirigeants, etc.
  - > *Membres de la famille proche*: partenaire familial, les enfants de la personne, les enfants du partenaire familial de la personne, les personnes à charge de la personne ou du partenaire familial de celle-ci
  - > *Principaux dirigeants*: personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs, dirigeants ou non de l'entité

# Information dans l'annexe - Transactions entre parties liées

- > Modalités d'élaboration de la liste des transactions concernées à préciser par un règlement de l'ANC (en cours d'élaboration)
  - > Transaction significative
    - > Si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes
    - > S'apprécie en fonction de la nature et/ou du montant de la transaction
  - > Transaction non conclue aux conditions normales de marché
    - > Par rapport aux conditions habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers
    - > Rémunérations des dirigeants : critères à définir?
  - > Information à fournir en annexe
    - > désignation de la partie liée nature de la relation avec la partie liée;
    - > montant des transactions;
    - > solde au bilan et hors-bilan et montant au compte de résultat;
    - > toute autre information nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

# Information dans l'annexe - Opérations non inscrites au bilan

## > Dispositions actuelles

- > R 123-196-9° - Montant des engagements financiers classés par catégories, en distinguant ceux qui concernent les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées
- > R 123-197-7° - Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées
- > C. mon. Fin. R 313-14 - Valeur des biens pris en crédit-bail, montant des redevances, dotations qui auraient été constatées...
- > R 233-14-10° - Montant global des engagements financiers qui ne figurent pas au bilan consolidé, pris envers les tiers par l'ensemble ....

# Information dans l'annexe - Opérations non inscrites au bilan

- > Dispositions additionnelles (R 123-197-9° et R 233-14-18° )
  - > Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan
    - > à condition que les risques ou les avantages résultant de ces opérations soient significatifs et,
    - > dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société
  - > Impact financier des opérations (personnes morales ne pouvant adopter une présentation simplifiée de leurs comptes annuels (R.123-198-10°) et comptes consolidés (R 233-14-18° ))
- > Projet de règlement de l'ANC (à venir)
  - > Définition des opérations non inscrites au bilan
  - > Définition des notions de risques et avantages et de leur caractère significatif
  - > Informations à fournir en annexe:
    - > Nature et objectifs de l'opération;
    - > Indication du montant des risques et avantages attendus de l'opération sur toute la durée de l'accord (sauf si présentation simplifiée);
    - > Indication des garanties données dans le cadre de l'opération;
    - > Toute autre information utile à la bonne compréhension d l'opération.

# Opérations sur le capital

- > Saisine de l'ANC par la DLF pour préciser le traitement comptable à appliquer chez l'actionnaire lors d'une augmentation de capital rémunérée par l'apport d'une créance
  - > Titres acquis par compensation avec des créances (apport en numéraire)
  - > Titres reçus en rémunération d'un apport en nature d'une créance
- > Réflexion plus globale envisagée sur les principes comptables applicables à toutes les variations de capital
  - > Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission (pas de dispositions particulières dans le PCG)
  - > Augmentation de capital par compensation de créances sur la société (y compris les comptes courants d'associés) (pas de dispositions particulières dans le PCG)
  - > Réduction de capital non motivée par des pertes
  - > Rachat par une société de ses propres actions
  - > Coup d'accordéon : augmentation de capital suivie d'une réduction de capitaux afin d'apurer les pertes

# Instruments financiers

## > Objectifs

- > Compléter les dispositions du plan comptable général
- > Proposer des modifications de traitement des opérations permettant d'apporter une amélioration à l'information financière ou une convergence avec les dispositions fiscales ou les comptes consolidés

## > Les thèmes suivants sont prévus

- > instruments dérivés (en cours)
- > opérations de couverture (en cours)
- > opérations en devises
- > contrats sur matières premières
- > passifs financiers (emprunts et dettes et coût du financement)
- > titres immobilisés de placement, etc.

# Simplification des obligations comptables des PME

*Jean-Charles BOUCHER*  
*Président - groupes de travail ANC*



# Projet de simplifications comptables pour les petites sociétés cotées

- > « Small Business Act » du droit boursier européen
  - > Rapport DEMARIGNY en mars 2010 - mission confiée par le Mme la Ministre Lagarde
  - > Mettre en place un environnement financier et réglementaire adapté aux petits et moyens émetteurs cotés en Europe (SMILES) »
- > L'ANC cherche des moyens d'alléger les obligations d'information, tout en conservant les règles de comptabilisation et d'évaluation des IFRS

# Simplification des obligations comptables - Europe

- > Création de la catégorie « micro-entités »
  - > Annonce en septembre 2008 par McCreevy de la création d'une catégorie de micro-entreprises
  - > Les micro-entités sont définies par deux des trois critères suivants
    - > bilan  $\leq$  500 000 €
    - > chiffre d'affaires  $\leq$  1 000 000 €
    - > effectif  $\leq$  10
  - > En février 2009 - proposition de la CE d'exempter les micro-entités du champ d'application de la 4<sup>ème</sup> directive avec option pour l'Etat membre
  - > Les entités exemptées seraient néanmoins obligées de tenir des registres relatifs à leurs transactions commerciales et à leur situation financière
- > Cette proposition a été adoptée par le Parlement européen le 10 mars 2010
- > Le texte devrait être examiné pour son adoption par le Conseil des ministres sous la présidence belge, si elle décide de l'inscrire à l'ordre du jour

# Simplification des obligations comptables - Europe

- > Réunion de l'ensemble des parties prenantes à Bruxelles le 25 mai, à l'initiative de la DG MARKT (suite aux consultations EU du 26 février 2009 et de novembre 2009 (IFRS PME))
- > Sujets discutés
  - > Résultat de la consultation relative à IFRS PME
  - > Avis de l'EFRAG relatif à la compatibilité d'IFRS PME et des directives comptables
  - > Projet de modification des directives comptables.

# Résultat de la consultation relative à IFRS et PME

(Synthèse détaillée remise en séance)

- > Consultation lancée en novembre 2009 par la Commission afin de mieux comprendre les opinions des parties prenantes au sein de l'Europe concernant IFRS PME
  - > Plus de 200 réponses
    - > 42% préparateurs
    - > 32% comptables et auditeurs
    - > 14% autorités publiques et normalisateurs comptables
    - > 12% utilisateurs
- > Opinions très divergentes exprimées sur le besoin ou la possibilité d'introduire IFRS PME dans le cadre légal européen
  - > Arguments en faveur
    - > Entités ayant des filiales dans différents Etats membres
    - > Filiales de multinationales devant rapporter en IFRS
    - > Entités qui recherchent des sources de financement internationales ou avec projet de cotation
    - > Accroissement du commerce transfrontalier
    - > Meilleure comparabilité pour les investisseurs et autres partenaires financiers et diminution du coût en capital

# Résultat de la consultation relative à IFRS et PME

- > Opinions très divergentes exprimées sur le besoin ou la possibilité d'introduire IFRS PME dans le cadre légal européen
  - > Arguments contre
    - > Connexion entre la fiscalité, les règles relatives au capital et la comptabilité
    - > Trop complexe pour les préparateurs et les utilisateurs
    - > Aucun avantage pour les entités qui ont une activité locale
    - > Les utilisateurs sont habitués avec les règles comptables actuelles
    - > Certaines formes d'entités ne sont pas adéquatement traitées par IFRS PME
- > Réunion à Bruxelles le 25 mai
  - > Aucun consensus sur la place que doit tenir IFRS PME dans le cadre juridique européen

# Avis de l'EFRAG relatif à la compatibilité d'IFRS PME et des directives comptables

- > En réponse à la demande de la Commission, l'EFRAG a émis son avis sur les principales divergences/conflits existant entre la norme IFRS pour PME et les Directives comptables (4° et 7°)
- > Rappel - Méthode de travail de l'EFRAG
  - > Une « incompatibilité » a été définie comme un traitement comptable exigé par IFRS/PME qui n'est pas autorisé par les directives comptables
  - > L'EFRAG n'a pas considéré les exigences d'IFRS/PME qui sont les mêmes que celles dans les IAS publiées le 1<sup>er</sup> mai 2002
  - > L'EFRAG n'a pas considéré comment les directives comptables sont appliquées dans le droit national de chaque Etat membre
  - > L'EFRAG n'a pas traité le cas où l'option de respecter les exigences d'IAS 39 (au lieu des sections 11 et 12 d'IFRS/PME) créerait des incompatibilités avec les directives comptables

# Avis de l'EFRAG relatif à la compatibilité d'IFRS PME et des directives comptables

- > Principales incompatibilités identifiées par l'EFRAG
  - > Présentation des éléments exceptionnels
  - > Certains instruments financiers à la juste valeur
  - > Amortissement du goodwill une période limitée à 10 ans lorsqu'une entité n'est pas en mesure d'estimer de manière fiable la durée d'utilité d'un goodwill
  - > Obligation d'enregistrer immédiatement dans le compte de résultat tout goodwill négatif
  - > Interdiction de reprendre une dépréciation constatée sur un goodwill
  - > Présenter en déduction des capitaux propres les actions émises et non payées
- > Réunion à Bruxelles le 25 mai
  - > Les participants ont questionné la méthode de travail et la manière dont la commission adressera ces incompatibilités dans la révision attendue des directives comptables

# Projet de modification des directives comptables

- > Présenté à la réunion du 25 mai à Bruxelles
  - > Majorité favorable pour des mesures de simplification et de modernisation des directives comptables actuelles dans le but
    - > D'améliorer la transparence et la pertinence de l'information financière
    - > De réduire les charges administratives, notamment pour les très petites sociétés
  - > Adhésion au principe de « Think Small First » et à l'approche « bottom-up »
  - > Le lien entre ce projet de révision et IFRS PME doit faire l'objet d'une évaluation plus étendue et approfondie
  - > Pas de consensus concernant les éléments des états financiers et leur présentation
    - > Fondés sur des principes ou sur des règles
    - > Permettant l'application d'IFRS PME ou non
    - > Introduction du principe de « substance over form » ou non
    - > Evaluation à la juste valeur ou non
    - > Retrait ou non de la présentation d'états financiers sous forme abrégée

# Simplification des obligations comptables - Europe

- > Conclusions - suite à réunion à Bruxelles le 25 mai
  - > Suspension des travaux et mise en place d'une consultation plus large
  - > Le projet de réforme des directives n'est cependant pas abandonné
    - > Courrier du Commissaire européen à l'ANC (3 mai) - propositions prévues au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011
  
- > [www.focusifrs.com](http://www.focusifrs.com)
  - > Rubrique IFRS PME
    - > Adoption et application (tableau remis en séance)
  - > Tout sur l'évolution des directives comptables

Enquête Grant-Thornton sur l'audience  
d'IFRS-PME en Europe

*Emmanuelle GUYOMARD  
Associée Cabinet Grant-Thornton*



# Nouvelle conception du résultat en IFRS

*Jean-François SABLIER*  
*Associé - Cabinet Ricol Lasteyrie*



## A l'origine de l'OCI...

- > Problématique des variations de change en consolidation : en 1981, FAS 52 introduit l'inscription de certains écarts de conversion en capitaux propres (permet de neutraliser la volatilité des résultats issus des filiales étrangères)
- > Volatilité des « minimum pension liability adjustments » en US GAAP et méthode dite SORIE en Grande-Bretagne
- > Introduction de la juste valeur dans les normes relatives aux instruments financiers à la fin des années 90 (FAS 115 et FAS 133 ; IAS 39)
  - > Available For Sale (AFS) securities
  - > Cash Flow Hedge Accounting

# La nouvelle conception du résultat en IFRS

## Les controverses théoriques

- > Formalisation du concept d' « Other Comprehensive Income » (OCI) dans la norme FAS 130 publiée en juin 1997
  - > Problématique de la « Capital Maintenance Approach » vs « Transaction Approach »
  - > Comprehensive Income = Net Income + OCI
  - > 3 options de présentation (sous le compte de résultat / dans un état spécifique / au sein de la variation de capitaux propres)
- > La vision des partisans de la « Full Fair Value »
  - > En particulier, le projet de norme IAS sur les instruments financiers présenté en 2000, abandonné notamment à la demande des régulateurs pruden- tiels
  - > Supprimerait le besoin d'un « OCI » !

# La nouvelle conception du résultat en IFRS

## Les précédentes étapes franchies par l'IASB

- > Modification d'IAS 1 en septembre 2007
  - > Application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009
  - > Introduction en IFRS du « Statement of Comprehensive Income »
  - > Option de présenter :
    - > Soit un état unique (produits / charges / OCI)
    - > Soit un compte de résultat suivi d'un état du résultat global
  - > Publication de l'impôt rattaché aux OCI
- > Projet (Discussion Paper) « Financial Statement Presentation »
  - > Publié en octobre 2008
  - > Prévoyait déjà la suppression de l'option de présentation en 2 états

# La nouvelle conception du résultat en IFRS

## Le projet de l'IASB

### > Calendrier

- > Exposure Draft ED/2010/5 publié le 27 mai 2010
- > Période de commentaires jusqu'au 30 septembre 2010
- > Date cible pour la publication de la norme : 31 décembre 2010
- > Date d'application : non déterminée à ce jour

# La nouvelle conception du résultat en IFRS

## Le projet de l'IASB

- > Objectifs du projet
  - > Améliorer la cohérence dans la présentation des « autres éléments du résultat global / OCI »
  - > Faciliter la compréhension pour les utilisateurs des variations de capitaux propres non liées aux actionnaires
  - > Aider les utilisateurs
    - > A apprécier la pertinence des OCI
    - > A évaluer leurs effets potentiels sur le résultat net

# La nouvelle conception du résultat en IFRS

## Le projet de l'IASB

- > Principales dispositions :
  - > Changement de dénomination de l'état qui devient « l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global »
  - > Suppression de l'option de présentation en 2 états
  - > Maintien du résultat net
    - > En qualité de « solde intermédiaire »
    - > Comme base de calcul du résultat par action

# La nouvelle conception du résultat en IFRS

## Le projet de l'IASB

- > Points d'attention
  - > Distinction entre les OCI
    - > Recyclables en résultat net
    - > Non recyclables
  - > Présentation distincte des OCI provenant des mises en équivalence
  - > Répartition de l'impôt entre les éléments recyclables / non recyclables

# La nouvelle conception du résultat en IFRS

## La position française

- > Très vive opposition exprimée au travers de l'ANC
- > Principaux arguments :
  - > En toile de fond, rejet du principe selon lequel les « autres variations de capitaux propres » constitueraient du « résultat »
  - > Absence de fondement conceptuel à la proposition formulée par l'IASB
  - > Différence très nette de nature entre :
    - > Le résultat net (représentation des cash flows probables ; sous-tendu par le concept de « réalisation »)
    - > Les éléments de l'OCI (cash flows non probables ; transactions futures)
  - > Lien entre les notions de résultat et de performance
  - > Autres chantiers susceptibles d'avoir une incidence sur l'OCI (retraites, IFRS 9)

# Actualité internationale

*Dominique THOUVENIN*

*Vice-président*

*Commission internationale - ANC*



# Actualité internationale

- > IASB - le programme de travail révisé
- > IFRIC - activités en cours
- > EFRAG - activités en cours
- > Annexe
  - > rapport d'étape sur la convergence IFRS/US GAAP,
  - > nouvelles publications de l'IASB depuis dernière CDC (7 mai),
  - > référentiel applicable au 30 juin 2010 et,
  - > liste des projets de l'IASB en cours au 1<sup>er</sup> juillet

# Actualité internationale

## Révision du programme de travail de l'IASB

- > Projets prioritaires
  - > Instruments financiers
  - > Comptabilisation des produits
  - > Contrats de location
  - > Présentation des autres éléments du résultat global
  - > Evaluation à la juste valeur
  
- > Pas plus de quatre exposés-sondages par trimestre
  
- > Consultation sur les dates d'application et les dispositions transitoires

# Programme IASB

## Cadre conceptuel

		2010		2011		
		T3	T4	T1	T2	H2
Phase A	L'objectif et les caractéristiques qualitatifs de l'information financière	final				
Phase B	Les éléments des états financiers		À déterminer			
Phase C	L'évaluation		DP			ES
Phase D	L'entité comptable		final			

# Programme IASB

## Projets liés à la crise financière (1/2)

	2010		2011		
	T3	T4	T1	T2	H2
<b>Consolidation</b>					
▪ Remplacement d'IAS 27		IFRS			
▪ Informations à fournir sur les entités ad hoc non consolidées		IFRS			
▪ Sociétés d'investissement		ES		IFRS	
<b>Décomptabilisation</b>					
▪ Informations à fournir	IFRS				
<b>Evaluation à la juste valeur</b>					
▪ Recommandations			IFRS		
▪ Informations à fournir sur l'inexactitude liée à l'évaluation de la juste valeur					

# Programme IASB

## Projets liés à la crise financière (2/2)

	2010		2011		
	T3	T4	T1	T2	H2
Instrument financiers (remplacement d'IAS 39)				IFRS	
▪ Classement et évaluation des passifs financiers					
▪ Pertes de valeur					
▪ Comptabilité de couverture	ES				
▪ Compensation actifs / passifs		ES			

# Programme IASB

## Projets liés au « MoU »

	2010		2011		
	T3	T4	T1	T2	H2
Présentation des états financiers					
▪ Activités abandonnées			ES		IFRS
▪ Présentation des autres éléments du résultat global	IFRS				
▪ Remplacement de l'IAS 1 et IAS 7			ES		IFRS
Instruments financiers avec des caractéristiques de capitaux propres			ES		IFRS
Impôts sur le résultat		ES	IFRS		
Co-entreprises	IFRS				
Contrats de location	ES		IFRS		
Avantages postérieurs à l'emploi					
▪ Régimes à prestations définies		IFRS			
▪ Indemnités de fin de contrat de travail	IFRS				
Comptabilisation des produits				IFRS	

# Programme IASB

## Autres projets

	2010		2011		
	T3	T4	T1	T2	H2
Améliorations nouvelles des IFRS 2009-2011		ES		IFRS	
Industries extractives			DA		
Contrats d'assurance	ES			IFRS	
Passifs (modifications d'IAS 37)			IFRS		
Commentaires du management	Final				
« Emissions trading schemes »					ES
Activités à tarifs réglementés			IFRS		

# IFRIC - Activités en cours

- > Interprétations en discussion
  - > Coûts de découverte de gisements (« Stripping costs »)
  - > Conditions d'acquisition des droits (« Vesting conditions »)
  - > Puts sur minoritaires
- > Améliorations annuelles des normes IFRS
- > Décisions d'agenda
  - > Informations sur les risques de non continuité de l'exploitation
  - > Impôts différés sur les obligations disponibles à la vente
  - > Dépréciation des actifs financiers reclassés
  - > Multi-application d'IFRS 1
  - > ...

# EFRAG - Activités en cours

## Programme du TEG de juillet 2010

- > Adoption par l'Union Européenne
  - > Améliorations annuelles 2009 (Avis final)
- > Lettres de commentaires sur les projets IFRS
  - > DP Industries extractives (lettre finale)
  - > Comptabilisation des produits (lettre préliminaire)
  - > Contrats d'assurance (lettre préliminaire)
  - > Option juste valeur pour les passifs financiers (lettre préliminaire)
  - > Contrats de location (lettre préliminaire)
  - > Coûts de découverte des gisements (IFRIC) (lettre préliminaire)
- > Lettre de commentaires sur projet FASB
  - > Instruments financiers
- > Activités pro-actives
  - > Regroupements d'entités sous contrôle commun

# Actualité internationale - annexe

1. Travaux de l'IASB
  1. Rapport d'étape (juin 2010) sur la convergence IFRS/US GAAP
  2. Programme de travail de l'IASB
2. Nouvelles publications de l'IASB depuis la CDC du 7 mai 2010
3. Référentiel IFRS applicable au 30 juin 2010
  1. Principes
  2. Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire
  3. Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application facultative
4. Liste des projets de l'IASB (ED et DP) en cours au 1<sup>er</sup> juillet 2010

# Actualité internationale

## 1.1 Rapport d'étape (juin 2010) sur la convergence IFRS/US GAAP (1/5)

### > Rappels

- > En novembre 2009, déclaration IASB/FASB réaffirmant leur engagement en matière de convergence
- > Achèvement des projets communs majeurs d'ici juin 2011
- > Depuis mars 2010, publication à intervalles réguliers de l'état d'avancement des travaux
- > Mais craintes exprimées sur l'aptitude des parties intéressées à répondre dans de bonnes conditions à de nombreux exposés-sondages portant sur des projets majeurs

### > Modification de la stratégie IASB/FASB début juin 2010

- > Pour répondre aux préoccupations exprimées, distinction entre :
  - > les 5 projets (voir transparents suivants) nécessitant un besoin urgent d'améliorations (échéance maintenue à juin 2011) ;
  - > et d'autres projets (moins prioritaires ou réclamant des travaux complémentaires) pour lesquels la date d'achèvement est retardée

# Actualité internationale

## 1.1 Rapport d'étape (juin 2010) sur la convergence IFRS/US GAAP (2/5)

Projets prioritaires	Constats/Objectifs	Calendrier
Instrument financiers	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prescriptions IFRS et US GAAP divergentes et critiquées pour leur complexité</li><li>▪ Objectif d'amélioration de la comparabilité internationale de l'information financière</li><li>▪ L'IASB a scindé son projet en 3 phases alors que le FASB développe une proposition complète, d'où des conclusions différentes tirées par les deux <i>boards</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Novembre 2009 : IFRS 9 (phase 1) publiée + ED (IASB) sur le coût amorti et la dépréciation (phase 2)</li><li>▪ Mai 2010 : ED (IASB) sur l'option à la JV des passifs financiers (phase 1) + ED (FASB) sur les instruments financiers (proposition complète)</li><li>▪ Q3/2010 : propositions de l'IASB sur la comptabilité de couverture (phase 3)</li><li>▪ Q2/2011 : les <i>boards</i> envisagent de finaliser et publier leurs nouvelles normes</li></ul>

# Actualité internationale

## 1.1 Rapport d'étape (juin 2010) sur la convergence IFRS/US GAAP (3/5)

Projets prioritaires	Objectifs	Calendrier
Comptabilisation des produits	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elaboration d'un modèle de comptabilisation unique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Juin 2010 : ED commun publié</li><li>▪ Q2/2011 : publication par les 2 <i>boards</i> des normes améliorées et convergentes</li></ul>
Contrats de location	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elaboration de dispositions communes visant à s'assurer que tous les actifs et passifs qui font l'objet d'un contrat de location sont comptabilisés dans l'état de situation financière</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mars 2009 : DP commun publié</li><li>▪ Q3/2010 : publication d'un ED par chacun des deux <i>boards</i></li><li>▪ Q2/2011 : l'IASB et le FASB prévoient de publier des normes améliorées et convergentes</li></ul>

# Actualité internationale

## 1.1 Rapport d'étape (juin 2010) sur la convergence IFRS/US GAAP (4/5)

Projets prioritaires	Objectifs	Calendrier
Présentation des autres éléments du résultat global	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Amélioration de la transparence et de la comparabilité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mai 2010 : ED publié par chacun des <i>boards</i></li><li>▪ Q4/2010 : l'IASB et le FASB prévoient la finalisation de normes améliorées et convergentes</li></ul>
Evaluation à la juste valeur	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elaboration d'une définition de la juste valeur convergente et de dispositions communes de mise en œuvre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mai 2009 : ED (IASB) publié</li><li>▪ Q2/2010 : l'IASB prévoit de publier à nouveau sur un sujet précis concernant les informations à fournir</li><li>▪ Q1/2011 : les <i>boards</i> prévoient de publier la version définitive de normes convergentes</li></ul>

# Convergence IFRS/US GAAP

## 1.1 Projets déclarés moins prioritaires ou réclamant des travaux complémentaires pour lesquels la date d'achèvement sera retardée (5/5)

- > Date d'achèvement toujours programmée à juin 2011
  - > Amélioration des informations à fournir sur les actifs décomptabilisés et les autres risques concernant des éléments hors bilan (alignement sur les prescriptions récemment publiées par le FASB)
  - > Consolidation des entités ad hoc plus particulièrement
  - > Contrats d'assurance
- > Projets retardés après 2011
  - > Présentation des états financiers
  - > Instruments financiers présentant des caractéristiques de capitaux propres
  - > Consolidation
  - > Décomptabilisation

# Actualité internationale

## 1.2 Programme de travail de l'IASB (à jour au 2 juillet 2010) 1/4

	<i>Estimated publication date</i>					MoU 1	Joi
	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 H2+		
<b>Financial Crisis related projects</b>							
<b>Consolidation</b>							
Consol - Replacement of IAS 27		IFRS				✓	✓
Consol - Disclosures about unconsolidated SPEs/structured entities		IFRS					
Consol - Investment companies		ED		IFRS			✓
<b>Derecognition - Disclosures</b>	IFRS					✓	✓
<b>Fair value measurement guidance</b>							
FVM – Guidance						✓	✓
FVM - Measurement uncertainty analysis disclosure for fair value [ED, comments due by 7 September 2010]			IFRS			✓	✓
<b>Financial instruments (IAS 39 replacement)<sup>2</sup></b>							
FI - Classification and measurement – financial liabilities [ED, comments due by 16 July 2010]						✓	✓
FI - Impairment				IFRS		✓	✓
FI - Hedge accounting	ED					✓	✓
FI - Asset and liability offsetting		ED				✓	✓

# Actualité internationale

## 1.2 Programme de travail de l'IASB (à jour au 2 juillet 2010) 2/4

Memorandum of Understanding projects	Estimated publication date					MoU 1	Joint
	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 H2+		
Financial statement presentation							
FSP - Discontinued operations			ED		IFRS	✓	✓
FSP - Presentation of items of other comprehensive income [ED, comments due 30 September 2010]		IFRS				✓	✓
FSP - Replacement of IAS 1 and IAS 7			ED		IFRS	✓	✓
FI with characteristics of equity			ED		IFRS	✓	✓
Income taxes <sup>3</sup>		ED		IFRS		✓	
Joint ventures <sup>4</sup>	IFRS					✓	
Leases	ED			IFRS		✓	✓
Post-employment benefits (incl. pensions)							
PEB - Defined benefit plans <sup>4</sup> [ED, comments due 6 September 2010]			IFRS			✓	
PEB - Termination benefits <sup>5</sup>	IFRS						
Revenue recognition [ED, comments due 22 October 2010]				IFRS		✓	✓

# Actualité internationale

## 1.2 Programme de travail de l'IASB (à jour au 2 juillet 2010) 3/4

Other Projects	Estimated publication date					MoU 1	Joint
	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 H2+		
Annual improvements 2009-2011		ED		IFRS			
Emissions trading schemes					ED		✓
Extractive Activities [RV, comments due 30 July 2010]				AD			
Insurance contracts	ED			IFRS			✓
Liabilities (IAS 37 amendments)				IFRS			
Management commentary		CG					
Rate-regulated activities				IFRS			

# Actualité internationale

## 1.2 Programme de travail de l'IASB (à jour au 2 juillet 2010) 4/4

<b>Conceptual Framework Documents currently being developed</b>	<i>Estimated publication date</i>					MoU 1	Joi
	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 H2+		
<b>Phase A: Objectives and qualitative characteristics</b>	Final chapter						✓
<b>Phase B: Elements and recognition</b>	TBD						✓
<b>Phase C: Measurement</b>		DP			ED		✓
<b>Phase D: Reporting entity</b> [ED, comments due 15 July 2010]		Final chapter					✓

The IASB and the FASB will amend sections of their conceptual frameworks as they complete individual phases of the project. Phases E to H *Presentation and disclosure, Purpose and Status, Application to not-for-profit entities and Remaining issues* have not yet started.

# Actualité internationale

## 2. Nouvelles publications de l'IASB depuis la CDC du 7 mai 2010

- > Version définitive
  - > Améliorations annuelles des IFRS (2008-2010) publiées le 6 mai 2010
- > Exposés-sondages
  - > ED/2010/7 « Revenus provenant de contrats avec des clients » publié le 24 juin 2010 - fin des commentaires le 22 octobre 2010
  - > ED/2010/6 « Evaluation de l'analyse d'incertitude - Informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur » publié le 29 juin 2010 - fin des commentaires le 7 septembre 2010
  - > ED/2010/5 « Présentation des autres éléments du résultat global » publié le 27 mai 2010 - fin des commentaires le 30 septembre 2010
  - > ED/2010/4 « Option à la juste valeur pour les passifs financiers » publié le 11 mai 2010 - fin des commentaires le 16 juillet 2010
  - > ED/2010/3 « Régimes à prestations définies » publié le 29 avril 2010 - fin des commentaires le 6 septembre 2010
- > Appel à commentaires
  - > Appel à commentaires de l'IASB le 27 mai 2010 sur les propositions (exposé-sondage) du FASB concernant la comptabilisation des instruments financiers - fin des commentaires le 30 septembre 2010

# Actualité internationale

## Référentiel IFRS applicable au 30 juin 2010

### 3.1 Principes

- > Les amendements et les interprétations dont le contenu n'est pas en conflit avec les textes existants déjà adoptés en Europe peuvent être appliqués par anticipation avant leur adoption par la Commission européenne
  - > Toutefois, leur adoption constitue un changement de méthode comptable selon IAS 8.14 et doit donc être appliqué de manière rétrospective, sans le bénéfice de dispositions transitoires particulières
- > Les nouvelles normes et les amendements significatifs des normes actuelles peuvent être appliqués par anticipation si leur adoption par la Commission européenne intervient avant la date d'arrêté des comptes
- > Information à fournir sur les normes publiées mais non encore entrées en vigueur (IAS 8.30)
  - > Informations connues ou pouvant être estimées concernant l'évaluation de l'impact possible de l'application de la nouvelle norme
  - > Si l'impact n'est pas connu ou ne peut être estimé, une déclaration dans ce sens

# Actualité internationale

## Référentiel applicable au 30 juin 2010

### 3.2 Nouvelles normes et amendements d'application obligatoire (à jour au 1/07/2010) 1/3

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur (exercices ouverts à compter du)	Adoption en Europe	Application au 30 juin 2010
Amendements à IFRS 1	Exemptions supplémentaires pour les 1 <sup>ers</sup> adoptants	1/01/2010	24 juin 2010	Obligatoire
IFRS 1	Première adoption des IFRS (révisée)	1/07/2009 (IASB) 1/01/2010 (UE)	26 novembre 2009	Obligatoire
IFRS 3	Regroupement d'entreprises (révisée)	1/07/2009	12 juin 2009	Obligatoire
IAS 27	Etats financiers consolidés et individuels (révisée)	1/07/2009	12 juin 2009	Obligatoire

# Actualité internationale

## Référentiel applicable au 30 juin 2010

### 3.2 Nouvelles normes et amendements d'application obligatoire (à jour au 1/07/2010) 2/3

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur (exercices ouverts à compter du)	Adoption en Europe	Application au 30 juin 2010
Amendement 2008 d'IAS 39	Expositions éligibles à la comptabilité de couverture	1/07/2009	16 septembre 2009	Obligatoire
Amendements à IFRS 2	Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe	1/01/2010	24 mars 2010	Obligatoire
Améliorations annuelles 2008	Améliorations annuelles des normes IFRS Mai 2008	1/01/2009 sauf amendements relatifs à IFRS 5 (1 <sup>er</sup> juillet 2009)	24 janvier 2009	Obligatoire
Améliorations annuelles 2009	Améliorations annuelles des normes IFRS Avril 2009	1/01/2010	24 mars 2010	Obligatoire

# Actualité internationale

## Référentiel applicable au 30 juin 2010

### 3.2 Nouvelles interprétations d'application obligatoire (à jour au 1/07/2010) 3/3

Interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur (exercices ouverts à compter du)	Adoption en Europe	Application au 30 juin 2010
IFRIC 12	Concessions	1/01/2008 (IASB) 29/03/2009 (UE)	26 mars 2009	Obligatoire
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	1/01/2009 (IASB) 1/01/2010 (UE)	23 juillet 2009	Obligatoire
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	1/10/2008 (IASB) 1/07/2009 (UE)	5 juin 2009	Obligatoire
IFRIC 17	Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires	1/07/2009 (IASB) 1/11/2009 (UE)	27 novembre 2009	Obligatoire
IFRIC 18	Transferts d'actifs des clients	1/07/2009 (IASB) * 1/11/2009 (UE)	1 <sup>er</sup> décembre 2009	Obligatoire

\* Application prospective (pour tous transferts ayant lieu après le 1<sup>er</sup> novembre 2009)

# Actualité internationale

## Référentiel applicable au 30 juin 2010

### 3.3 Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application facultative (à jour au 1/07/2010) 1/2

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur (exercices ouverts à compter du)	Adoption en Europe	Application au 30 juin 2010
Amendements d'IFRS 1	Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7	1/07/2010	1 juillet 2010	Possible
IFRS 9	Instruments financiers	1/01/2013	Pas de date prévue d'adoption à ce stade	Non autorisée
IAS 24	Informations à fournir sur les parties liées (révisée)	1/01/2011	Vote positif de l'ARC (mars 2010) Adoption attendue sur Q3 2010	A suivre
Amendements à IAS 32	Classification des droits de souscription	1/02/2010	24 décembre 2009	Possible

# Actualité internationale

## Référentiel applicable au 30 juin 2010

### 3.3 Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application facultative (à jour au 1/07/2010) 2/2

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur (exercices ouverts à compter du)	Adoption en Europe	Application au 30 juin 2010
Améliorations annuelles 2010	Améliorations annuelles des normes IFRS Mai 2010	1/01/2011 (sauf amendements à IFRS 3 et IAS 27 : 1/07/2010)	Adoption attendue sur Q4 2010	Non
Amendements à IFRIC 14	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	1/01/2011 (IASB)	Vote positif de l'ARC (mars 2010) Adoption attendue sur Q3 2010	A suivre (1)
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres	1/07/2010 Application anticipée possible	Vote positif de l'ARC (mars 2010) Adoption attendue sur Q3 2010	Possible

(1) Les amendements à IFRIC 14 ne peuvent être appliqués en Europe avant leur adoption par l'UE

# Actualité internationale

4. Liste des projets de l'IASB (ED et DP) en cours au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (1/4)
  - > Revenus provenant de contrats avec des clients
    - > ED publié en juin 2010 - fin des commentaires le 22 octobre 2010
  - > Evaluation de l'analyse d'incertitude - Informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur
    - > ED publié en juin 2010 - fin des commentaires le 7 septembre 2010
  - > Présentation des autres éléments du résultat global
    - > ED publié en mai 2010 - fin des commentaires le 30 septembre 2010
  - > Option à la juste valeur pour les passifs financiers
    - > ED publié en mai 2010 - fin des commentaires le 16 juillet 2010
  - > Régimes à prestations définies
    - > ED publié en avril 2010 - fin des commentaires le 6 septembre 2010
  - > Cadre conceptuel : phase D « Entité comptable »
    - > ED publié en mars 2010 - fin des commentaires le 16 juillet 2010

# Actualité internationale

## 4. Liste des projets de l'IASB (ED et DP) en cours au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (2/4)

- > Passifs (révision d'IAS 37)
  - > ED publié en janvier 2010 - fin des commentaires le 19 mai 2010
- > Instruments financiers : coût amorti et dépréciation
  - > ED publié en novembre 2009 - fin des commentaires le 30 juin 2010
- > Activités à tarifs réglementés
  - > ED publié en juillet 2009 - fin des commentaires le 20 novembre 2009
- > Rapport de gestion
  - > ED publié en juin 2009 - fin des commentaires le 1<sup>er</sup> mars 2010
- > Evaluation à la juste valeur
  - > ED publié en mai 2009 - fin des commentaires le 28 septembre 2009
- > Impôts
  - > ED publié en mars 2009 - fin des commentaires le 31 juillet 2009

# Actualité internationale

- 4. Liste des projets de l'IASB (ED et DP) en cours au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (3/4)
  - > Décomptabilisation des actifs et passifs financiers (IAS 39 et IFRS 7)
    - > ED publié en mars 2009 - fin des commentaires le 31 juillet 2009
  - > Révision d'IFRIC 9 « Dérivés incorporés » et d'IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activités à l'étranger »
    - > ED publié en janvier 2009 - fin des commentaires le 2 mars 2009
  - > Consolidation - Etats financiers consolidés
    - > ED publié en décembre 2008 - fin des commentaires le 20 mars 2009
  - > Amendements à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »
    - > ED publié en septembre 2008 - fin des commentaires le 23 janvier 2009
  - > Résultat par action (révision d'IAS 33)
    - > ED publié en août 2008 - fin des commentaires le 5 décembre 2008
  - > Cadre conceptuel : phase A « Objectifs et caractéristiques qualitatives »
    - > ED publié en mai 2008 - fin des commentaires le 29 septembre 2008
  - > Co-entreprises (révision d'IAS 31)
    - > ED publié en septembre 2007 - fin des commentaires le 11 janvier 2008

# Actualité internationale

4. Liste des projets de l'IASB (ED et DP) en cours au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (4/4)
- > Activités d'extraction
    - > DP publié en avril 2010 - fin des commentaires le 30 juillet 2010
  - > Appréciation du risque de crédit lors de l'évaluation d'un passif
    - > DP publié en juin 2009 - fin des commentaires le 1<sup>er</sup> septembre 2009
  - > Contrats de location
    - > DP publié en mars 2009 - fin des commentaires le 17 juillet 2009
  - > Présentation des états financiers
    - > DP publié en octobre 2008 - fin des commentaires le 14 avril 2009
  - > Avantages du personnel (vues préliminaires sur les amendements proposés à IAS 19)
    - > DP publié en mars 2008 - fin des commentaires le 26 septembre 2008
  - > Instruments financiers présentant des caractéristiques de capitaux propres
    - > DP publié en février 2008 - fin des commentaires le 5 septembre 2008
  - > Contrats d'assurance
    - > DP publié en mai 2007 - fin des commentaires le 16 novembre 2007

Merci de votre attention